

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 632 Subvention (3000 euros) à l'association 7B15 dans le cadre de l'action culturelle locale du 15^{ème} arrondissement

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association 7B15 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 15e arrondissement, à l'association 7B15, 105 rue Mademoiselle 75015 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 156402, 2021_08747.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO